

Ouverture de séance du 3 frimaire an III (23 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Ouverture de séance du 3 frimaire an III (23 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 63;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19631_t1_0063_0000_13

Fichier pdf généré le 15/07/2019

Séance du 3 frimaire an III

(dimanche 23 novembre 1794)

Présidence de LEGENDRE (de Paris) (1)

La séance est ouverte par la lecture des adresses (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

1

a

Les administrateurs du département du Montblanc^a ; les administrateurs du district de Bordeaux [Bec-d'Ambès]^b, et du district de Besançon [Doubs]^c ; les membres composant les tribunaux de district de Cambrai [Nord]^d et de Verdun [Meuse]^e ; les conseils-généraux de la commune de Forges, département de la Seine-Inférieure^f, de Châtillon-sur-Arroux [Châtillon-sur-Aron, ci-devant Châtillon-en-Bazois], département de la Nièvre^g ; la municipalité de Donzère, département de la Drôme^h ; le comité révolutionnaire du district de Lons-le-Saulnier [Jura]ⁱ ; les citoyens composant les sociétés populaires de Tell-le-Grand, ci-devant Châteaumeillant, département [du Cher]^j ; de Phalsbourg, département de la Meurthe^k ; de Duravel, département du Lot^l ; de La Jarrie, département de la Charente-Inférieure^m ; de Chauny, département de l'Aisneⁿ ; de Coutras, département du Bec-d'Ambès^o ; les citoyens du district de Lons-le-Saulnier [Jura]^p, convoqués en assemblée générale par les représentants du peuple Besson, Sevestre, Foucher (du Cher), et Pelletier ; les citoyens des communes de Thionville, département de la Moselle^q ; d'Ivry, département de l'Eure^r ; remercient la Convention nationale de les avoir éclairés par les principes contenus dans l'Adresse aux Français, d'avoir comprimé les continuateurs des triumvirs en fermant leur repaire, de maintenir l'ordre du jour sur les vertus républicaines ; l'engagent à mériter de plus en plus, en restant à son poste, en domptant à la fois les ennemis du dedans et du dehors, l'estime et l'attachement de tous les bons citoyens.

[Les administrateurs du département du Montblanc à la Convention nationale, Chambéry, le 9 brumaire an III] (4)

Citoyens représentans,

La vigueur et les efforts généreux que vous déployates au 9 thermidor ont donné au peuple, la mesure de son courage. Sa voix s'est partout élevée et une lumière terrible a pénétré les voiles du patriotisme mensonger. La vertu reprend son empire. Le patriote sincère atteint le terme de ses espérances. La politique bienfaisante, dont vous avez présenté le sublime symbole dans votre adresse au Peuple français déjà mise en action hâtera les destinées de la République. L'exemple de son bonheur, plus puissant encore que nos armées, étendra partout l'empire de la Liberté. La postérité seule pourra vous payer un juste tribut de gloire. Nos cœurs reconnoissans vous invitent à achever votre ouvrage, en affermissant la République sur les ruines de tous ses ennemis.

Salut et Fraternité.

Suivent 7 signatures.

b

[Les administrateurs du district de Bordeaux à la Convention nationale, Bordeaux, le 8 brumaire an III] (5)

(1) P.-V., L, 78.

(2) P.-V., L, 26.

(3) P.-V., L, 27.

(4) C 328 (1), pl. 1446, p. 10. *Bull.*, 5 frim. (suppl.) ; *Moniteur*, XXII, 601.

(5) C 328 (1), pl. 1446, p. 8. *Bull.*, 5 frim. (suppl.) ; *Moniteur*, XXII, 601.